



---

**CONTRIBUTION DU GROUPE SOCIALISTE & DEMOCRATE**

**Apporter des solutions concrètes aux acteurs de terrain sur le sujet de la **laïcité****

---

**L'esprit de la loi de 1905**

Rapporteur de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, Aristide Briand, député socialiste de la Loire, assénait devant le parlement à propos de la laïcité que « *nous n'avons pas le droit de faire une réforme dont les conséquences puissent ébranler la République.* » C'est pourquoi, il concevait la loi de 1905 comme une « *loi libérale* », « *de bon sens et d'équité* » offrant à chacun la jouissance et la pleine liberté des cultes et des croyances « *sans autres limites que celles de l'ordre public* ». Faire en sorte de ne pas « *ébranler la République* » commandait, dans le contexte historique de l'époque, de rendre la loi de 1905 « *acceptable* », selon les termes d'Aristide Briand, en particulier aux milieux catholiques. « *Dans ce pays où des millions de catholiques pratiquent leur religion – les uns par conviction réelle, d'autres par habitude, par traditions de famille –, il était impossible d'envisager une séparation qu'ils ne puissent accepter* » déclarait-il. C'est précisément parce que la laïcité n'a jamais constitué une opinion ou une croyance, mais qu'elle représente un principe fondamentalement républicain garantissant l'expression de toutes les opinions et de toutes les croyances, qu'elle a pu s'imposer. C'est à cette condition que laïcité est précisément « *acceptable* », comme l'expression de la liberté des croyances, des croyants comme des non-croyants.

C'est cette définition première de la laïcité que nous souhaitons rappeler en préambule. Et c'est à cette définition primordiale, laquelle dessine au plus haut point l'identité républicaine depuis 1905, que la société dans son ensemble doit se référer avec constance. Nous n'avons donc pas le droit, pour paraphraser Aristide Briand, d'instrumentaliser la laïcité car, alors, nous prendrions le risque d'ébranler la République.

Nous n'avons pas le droit en effet d'instrumentaliser la laïcité pour favoriser telle ou telle religion au détriment d'autres, au nom d'une réaffirmation des racines chrétiennes de la France, comme le revendiquent certains à droite ou à l'extrême droite. Ce qui reviendrait, comble de l'absurde, à faire de la laïcité l'instrument d'un nouveau Concordat.

Ni Concordat en faveur de l'église catholique, ni nouveau Concordat en faveur de l'Islam de France. Or, les réflexions du gouvernement tendant à modifier la loi de 1905 en vue d'encadrer l'Islam de France symbolisent très clairement une tentation concordataire d'immixtion dans l'organisation d'un culte, en l'espèce l'Islam, en vue de le structurer et de lui permettre de se financer. Dès lors, la réforme possible de la loi de 1905 représenterait une atteinte à la laïcité. **C'est pourquoi nous demandons à la région de s'y opposer.**

Mais la mission confiée par Laurent Wauquiez à Alexandre Nanchi s'attache principalement à définir des solutions concrètes et pratiques qui pourront, le cas échéant, être apportées aux acteurs de terrain. Cette contribution se proposera donc d'y répondre le plus précisément possible.

## 1. Définir un engagement régional en matière de laïcité

La mission sur la laïcité voulue par Laurent Wauquiez cherche à définir un engagement régional en matière de laïcité. Encore eût-il fallu que la majorité de droite au conseil régional ne malmène pas ce principe fondamental de la République.

C'est tout d'abord, l'Observatoire de la laïcité mis en place sous le précédent mandat qui a en effet été supprimé. C'est ensuite la volonté prosélyte d'installer une crèche de Noël, dont les formes ont pu varier, dans l'enceinte du conseil régional qui constitue une nouvelle atteinte à la laïcité. Enfin, le financement sans borne par la région des établissements d'enseignement privé, et singulièrement l'enseignement catholique, constitue une provocation à la neutralité confessionnelle de l'Etat et de l'autorité publique.

La majorité de droite au conseil régional a donc définitivement malmené la laïcité en engageant la région à adopter, loin de la neutralité censée la caractériser, une attitude totalement asymétrique à l'égard des cultes.

Par ailleurs, définir un engagement régional en matière de laïcité revient pour l'actuelle majorité à respecter tout d'abord scrupuleusement le cadre des lois Falloux et Astier pour le financement de l'enseignement privé. C'est pourquoi, nous rappelons notre ferme opposition aux appels à manifestation d'intérêt lancés par la région pour la création et le développement des lycées privés dans les zones en tension. La laïcité commande en effet que l'on puisse répondre à ces besoins par le service public de l'éducation.

Si les établissements d'enseignement secondaire constituent une compétence fondamentale de la région dans l'application de laquelle elle veillera au respect de la laïcité, la formation, autre compétence majeure des régions, pourra constituer un prisme important pour démontrer l'engagement de la région en matière de laïcité. En particulier, les dispositifs de formation à la laïcité ont l'avantage de mettre en œuvre des solutions concrètes et tangibles à destination d'acteurs de terrain concernés au quotidien par les enjeux de laïcité.

Ainsi, de nombreuses études ont été menées sur tous les territoires qui font remonter « *un certain découragement des professionnels et une difficulté à répondre aux situations qu'ils rencontrent ou aux interpellations dont ils font l'objet* » comme l'ont constaté les auteurs du *Plan Valeurs de la République et laïcité* déployé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET). Pour y répondre, des mesures au niveau national ont été prises, entendues pour résonner sur tous les territoires. En particulier, la formation à la laïcité et à la gestion des faits religieux destinée aux acteurs de terrains s'affiche comme la réponse la plus efficace à en croire les premières conclusions. On retiendra en effet que les bénéficiaires de ces formations sont très majoritairement satisfaits de ces réponses : 97% de satisfaction selon le CGET.

De plus, si comme le soutient M. Alexandre Nanchi dans son courrier aux groupes politiques du 17 décembre 2018, la laïcité doit être « *entendue comme étant un facteur décisif*

*d'intégration républicaine* », alors notre région devra en tirer les conséquences en assumant toutes les politiques éducatives, culturelles et de cohésion sociale visant à favoriser l'intégration républicaine. A ce titre, il est impensable que notre collectivité continue son désengagement des territoires en politique de la ville sans prendre le risque d'accentuer les fractures qui menacent notre société.

En conséquence, si la région souhaite définir un engagement clair en faveur de la laïcité, elle ne devra le faire qu'en refusant les provocations religieuses. En utilisant ses compétences régaliennes (lycées et formation) pour offrir une expression concrète du principe de laïcité et en assumant toutes les politiques publiques destinées à réduire les inégalités qui fracturent notre République. Il s'agit de trois orientations générales qui guident nos préconisations et les solutions concrètes à mettre en œuvre.

## 2. Nos préconisations concrètes.

### A. Politique de la ville : redonner des moyens à la politique de la ville

Proposition du rapport Stasi, Mai 2003 :

*« Encourager la destruction des ghettos urbains par le remodelage des villes. [...] L'ensemble des intervenants de terrain auditionnés par la commission ont fait état d'un contexte social et urbain favorable au développement de logiques communautaristes. [...] S'il est nécessaire de promouvoir la laïcité, celle-ci ne retrouvera sa légitimité que si les pouvoirs publics et l'ensemble de la société luttent contre les pratiques discriminatoires et mènent une politique en faveur de l'égalité des chances ».*

D'abord, le rapport insiste tout particulièrement sur la nécessaire égalité pour un plus grand respect des valeurs de la République. Cela passe notamment par l'accompagnement des territoires dans l'accès aux services publics.

Mais, si la Région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région à s'être intéressée à la Politique de la Ville en réaction aux problèmes sociétaux auxquels la typologie de son territoire l'exposait, **on peut s'étonner que M. Wauquiez, qui n'ignore pourtant pas l'efficacité d'une telle politique -il a lui-même participé à ce rapport-, mette autant d'énergie à réduire les frais de fonctionnement de la Politique de la Ville. La variation 2016/2019 fait état de quelques 2 351 000 euros en moins pour ce poste.**

**Le rapport Borloo préconisait en mai dernier un rapprochement entre la situation dans les quartiers et les territoires ruraux. La laïcité est l'affaire de tous. Le groupe Socialiste & Démocrate suggère que l'exécutif veille à mettre en œuvre une véritable politique d'équité entre tous les territoires.**

**La laïcité est le principe républicain au fondement du vivre-ensemble. Il se construit par les politiques de cohésion sociale, les politiques éducatives et culturelles sans discrimination**

des bénéficiaires de ces politiques. En ignorant les besoins spécifiques des quartiers populaires, notre collectivité ne concourt pas à l'affirmation d'un vivre-ensemble et n'encourage pas les politiques en faveur de l'intégration républicaine. Il conviendra donc de veiller à l'application équitable des politiques publiques qui participent de la lutte contre les fractures qui minent la société française.

## **B. Promouvoir la laïcité, refuser les provocations**

### **a) Réinvestir l'Observatoire Régional de la Laïcité**

Il faut en effet rappeler que si notre Région fut la première à s'intéresser à la politique de la ville, elle fut aussi la première à créer un **Observatoire Régional de la Laïcité** en 2011, Observatoire qui s'est vu couper les vivres en 2016, dès lors que le premier budget de ce mandat avait été adopté. Par définition, n'ayant plus de moyens, on supprimait ainsi sa possibilité d'exercer son rôle. Depuis, plusieurs régions ont créé le leur et multiplié les initiatives de promotion de la laïcité quand Monsieur Wauquiez s'est occupé à détruire les initiatives qui avaient été engagées dans la sienne durant les précédents mandats.

**Le groupe Socialiste & Démocrate souhaite que le soutien de la Région à cet Observatoire soit réétudié.**

### **b) Rompre avec la communication à tout prix - Agir concrètement pour diffuser les principes de la laïcité auprès des publics cibles de la Région**

Nous rappelons en outre que les provocations de Monsieur Wauquiez qui persiste à vouloir exposer une crèche dans une institution publique constitue un signe fort envoyé à la population sur son positionnement, d'autant plus lorsque l'on sait comment le président de région revendique « *les racines chrétiennes* » de la France.

**Si Laurent Wauquiez s'intéresse à la laïcité, sans doute existait-il des moyens plus pertinents qu'exposer une crèche pour montrer l'importance que l'on accorde à ce sujet.** Peut-être vaudrait-il mieux **privilégier les initiatives laïques plutôt que de s'engouffrer dans la provocation politicienne.**

Nous préconisons que l'exécutif s'attache à animer un événement à l'occasion de **la journée de la laïcité** qui se tient chaque 9 décembre. A cette occasion, la Région pourrait même lancer **une semaine de la laïcité avec un appel à projets**, ou un concours ouvert aux associations loi 1901, aux collectivités territoriales, aux établissements publics ou personnes morales de droit privé comme c'est le cas dans la Région de Bourgogne-Franche-Comté.

Pour aller dans ce sens, la Région Auvergne-Rhône-Alpes pourrait **créer un site dédié ou une plateforme** qui viserait tant à informer par la présentation de situations concrètes inspirées du plan Valeurs de la République et Laïcité (vidéos d'illustration, fiches synthèse) qu'à recenser les actions de formation à destination des agents territoriaux (stages, conférences, colloques,

événements). Cette plate-forme pourrait être le lien entre l'observatoire Régional de la Laïcité et les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle pourrait exposer toutes les initiatives et appels à projet en matière de laïcité.

**En clair, le groupe Socialiste & Démocrate préconise que l'exécutif régional mette fin à la provocation et s'attache à promouvoir la laïcité.**

### **C. Vulgariser la formation**

Concernant la vulgarisation de la formation, le groupe Socialiste & Démocrate a fait le choix de l'aborder à plusieurs niveaux.

La formation est une compétence régionale. A ce titre, la Région doit être moteur et force de propositions.

#### **a. La formation des acteurs de terrain**

**Pour rappel, les Comités Interministériels à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) du 6 mars et 26 octobre 2015 ont permis la mise en œuvre d'un plan de formation « Valeurs de la République et laïcité »** qui a été confiée au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CEGT). Il s'adresse aux acteurs de terrain qu'ils soient agents de l'État ou agents des collectivités territoriales, salariés ou bénévoles associatifs. **La DRJSCS forme les acteurs du monde associatif. Le CNFPT quant à lui forme les agents de l'État et des collectivités.**

L'ambition du plan consiste à doter les acteurs de proximité de connaissances et d'outils leur permettant de porter un discours clair et sans équivoque sur ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas, afin de créer des conditions de dialogue avec l'ensemble des composantes de notre société. Ces formations sont jugées extrêmement concrètes et utiles. Il n'y a d'ailleurs qu'à en juger d'après les intitulés :

« La restauration scolaire et la laïcité », « Travail social et faits religieux », « Diversité ethnique et culturelle en France », « L'accueil des enfants ayant des contraintes et des interdits alimentaires », « L'interculturalité à l'usage des pouvoirs de police du Maire ». Autant de formations qui auront lieu cette année en AURA.

Le groupe Socialiste & Démocrate a procédé à une enquête de terrain auprès des différents organismes afin de mieux comprendre l'articulation du dit plan.

Certes, la DRJSCS forme des formateurs, lesquels interviennent en relais sur d'autres structures. Dans le monde associatif, Labocités (ex CRDSU), le CRI Auvergne (Centre Ressources Illettrisme) et ISM Corum (Inter Service Migrants) dispensent ces formations.

Ces associations ne peuvent organiser des formations que si leurs subventions sont suffisantes pour les financer.

Là encore, **on peut s'étonner que Labocités ne reçoive pas un euro de notre collectivité pour ces formations sur la laïcité.** Son cas n'est pas isolé...

Notre surprise est plus grande encore lorsque l'on prend contact avec **le CNFPT qui nous explique qu'il suffit que la demande existe pour que les formations soient organisées.** Nombreuses sont les collectivités locales à avoir formulé cette demande (preuve que le besoin est réel). A ce jour, **la Région n'a encore jamais sollicité semble-t-il cet organisme.**

La situation est telle que les 15 formateurs formés aux questions de laïcité au sein du CNFPT, habilités à transmettre leurs compétences et désireux de le faire, se tournent aujourd'hui vers la DRJSCS afin de les vulgariser puisque la Région ne les réclame pas.

Dans ce contexte, il paraît légitime entre autres sujets de s'inquiéter du devenir de la question de la laïcité quand l'avenir même des DRJSCS est en suspens. Si rien n'est encore véritablement confirmé, il n'empêche que la circulaire du 24 juillet 2018, publiée dans le cadre du **PLAN ACTION PUBLIQUE 2022**, donne le ton sur l'évolution de l'organisation territoriale de l'Etat. **Les DRJSCS seraient amenées à disparaître ou à se fondre dans différents services de l'Education Nationale. Il apparaît alors d'autant plus important que la Région prenne la mesure de son rôle dans la formation des acteurs de terrain.**

Pour répondre au courrier de Monsieur Nanchi, **le groupe Socialiste & Démocrate suggère que la Région sollicite le CNFPT et qu'elle soutienne davantage les organismes qui dispensent les formations dans le monde associatif. Soutenir les formations sur tous les territoires, c'est assurer par résonance qu'un maximum d'agents en lien avec le public soient formés.**

En effet, dans ses prérogatives, la Région dispose non seulement des compétences sur la formation, mais aussi sur la jeunesse, le sport, la vie associative...Soit autant de secteurs concernés par la laïcité.

**Puisqu'il est avéré que la formation répond à une véritable demande des agents territoriaux, la Région doit se saisir des dispositifs mis en œuvre et les soutenir afin de les déployer sur son territoire.**

#### b. La formation supérieure

**Au niveau national, il existe 18 diplômes universitaires qui concernent la laïcité.** Lyon encore fut l'une des premières villes universitaires à s'intéresser au sujet. Depuis 2013, le diplôme universitaire « Religion, liberté religieuse et laïcité » est conjointement délivré par l'Université Lyon 3 et l'université Catholique de Lyon, en lien avec l'Institut Français de Civilisation Musulmane (dont on se souvient que Laurent Wauquiez refusa d'attribuer la moindre subvention pour son installation) et le Conseil Régional du Culte Musulman Rhône-Alpes avec le soutien de la préfecture du Rhône. La formation vise « une meilleure connaissance des phénomènes religieux et leur inscription dans l'espace public de la laïcité en dépassant les crispations et les préjugés. Elle permet aussi de donner une aptitude à traiter les expressions de la diversité religieuse en anticipant les situations de blocage et en construisant le socle d'un vivre ensemble lucide et responsable ». Elle s'adresse tant aux agents des administrations

qu'aux responsables religieux, aux aumôniers, aux étudiants ou encore aux membres d'associations.

**Ainsi, qu'il s'agisse des formations dispensées par le CNFPT ou de diplôme universitaire, la Région a la capacité et la compétence de soutenir ses agents dans leur besoin de réponse en matière de laïcité.**

**Elle peut aussi s'attacher à veiller au développement de ce type de formation universitaire (un secteur sans doute porteur pour l'avenir) et organiser des événements avec les maîtres de conférence à destination de ses agents.**

c. La formation des détenus

**L'actualité contemporaine liée aux attentats a mis au jour les problématiques de radicalisation islamique en milieu carcéral.**

Nous nous sommes entretenus sur ce sujet avec l'Observatoire International des Prisons. L'OIP est né en 1990 à Lyon. Il a vocation à promouvoir, partout dans le monde, le respect des personnes incarcérées au regard des instruments internationaux relatifs aux droits humains. Il a obtenu un statut consultatif à l'ONU en 1995.

**La formation des détenus et des personnes sous main de justice est une compétence des régions. Or, l'OIP ne reçoit plus un centime de la Région. Pourtant, le travail et les actions de l'OIP sont « reconnus très utiles pour engager un travail sur les comportements, le respect des règles de vie et amorcer une projection dans l'avenir », selon le rapport du 22 décembre 2017 du CGLPL (Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté).**

**Nous, groupe Socialiste & Démocrate, estimons que la formation des détenus devrait constituer un enjeu majeur de politique publique régionale en vue d'œuvrer à la meilleure réinsertion possible et de participer de la lutte contre la radicalisation.**

Aussi, nous suggérons que la majorité régionale, si elle est sincèrement préoccupée par la laïcité, revoie sa politique en matière de subventions en reconsidérant son soutien aux structures qui interviennent en milieu carcéral dont la tâche sera d'œuvrer non seulement à la réinsertion professionnelle des détenus mais de veiller particulièrement à lutter contre le phénomène de radicalisation en milieu carcéral.

**En conclusion, le groupe Socialiste & Démocrate encourage la région Auvergne-Rhône-Alpes à se saisir et à soutenir les dispositifs existants qui ont fait leurs preuves et à avoir ainsi une politique publique régionale beaucoup plus volontariste en matière de laïcité, en investissant en particulier dans les formations à la laïcité.**

**Plutôt qu'une politique publique régionale de la provocation, le groupe Socialiste & Démocrate invite à réfléchir à une politique positive qui promeuve la laïcité par des actions concrètes qui touchent à plusieurs compétences régionales (formation, personnes détenues), en matière de citoyenneté et de vivre ensemble, remparts aux communautarismes.**

